

Évaluation de la qualité des ESSMS : premier bilan 2023

En France, la qualité des 40 000 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) est obligatoirement évaluée tous les 5 ans. Après avoir effectué une refonte du dispositif et accompagné son déploiement, la HAS dresse un premier bilan à l'issue de l'évaluation de 3 028 établissements et services en 2023.

Les principes de l'évaluation

Un cadre commun

Centré sur la personne accompagnée

Au service d'une amélioration continue de la qualité



40 000 ESSMS
évalués tous les 5 ans



1 référentiel commun
3 chapitres (la personne,
les professionnels et l'ESSMS),
157 critères dont 18 impératifs



117 organismes
évaluateurs
autorisés (fin 2023)
à réaliser des évaluations

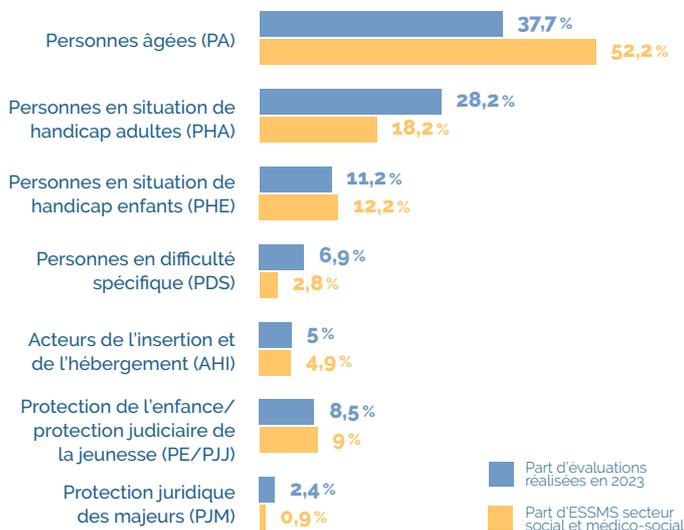
L'évaluation en 5 étapes



* Aux autorités de tarification et de contrôle (ATC)

Plus de 3 000 évaluations réalisées en 2023

Soit 7,4 % des ESSMS évalués



Quels premiers enseignements ?

Un niveau de qualité plutôt encourageant

niveau 3 sur les trois chapitres



(échelle de 4 à 1 : tout à fait satisfaisant à pas du tout satisfaisant)

Des professionnels engagés

10 000 auto-évaluations réalisées

Des points à améliorer sur les critères impératifs

(note attendue 4)

- La prévention des risques (par ex. maltraitance)
- La gestion des plaintes et des réclamations
- Les plans de gestion de crise
- La gestion des événements indésirables

80 % des évaluations reposent sur le seuil minimum de 3 personnes accompagnées interrogées

Pour en savoir plus, consultez le [bilan annuel 2023](#)

